



La Charte du mécénat culturel

Depuis janvier 2019, Prométhéa contribue à la réflexion générale sur la question de l'éthique et du mécénat. Cette question est au cœur de nombreux questionnements actuels, il est donc primordial que Prométhéa se positionne et informe à ce sujet. Cette position implique des choix en termes de valeurs et d'identité de la part des opérateurs culturels. Prométhéa accompagne les porteurs de projets dans ces réflexions essentielles.

Pour avancer collectivement dans cette réflexion, différentes pistes de travail ont été suivies. Notamment, la création des déjeuners de la culture réunissant de nombreuses institutions culturelles Bruxelloises et Wallonnes dont les préoccupations sont souvent communes.

Cette charte a pour ambition de donner à tous les acteurs du mécénat un cadre de référence sur l'éthique de la relation entre mécène et partenaire. Ce document sera ouvert à tous : Entreprise mécène, philanthropes, porteurs de projets, institutions artistiques, pouvoirs publics, ASBL ...

Prométhéa, réseau d'entreprises mécènes et d'acteurs de la Culture et du Patrimoine, vous propose d'adhérer à une Charte du mécénat culturel.

Cette charte a pour ambition de donner à tous les acteurs du mécénat un cadre de référence sur l'éthique de la relation entre mécène et partenaire.

Par mécénat, nous entendons :

«Le mécénat est un soutien en numéraire ou en nature apporté sans contrepartie de type commerciale de la part bénéficiaire, à une personne physique ou morale pour des activités non lucratives présentant un intérêt général».

La signature de la Charte est ouverte à tous : entreprise mécène, philanthropes, porteurs de projets, institutions artistiques, pouvoirs publics, ASBL ... Elle peut être annexée à toute convention à laquelle elle ne se substitue pas.

Dès lors, il est conseillé d'inscrire dans chaque convention la mention «Le partenariat s'inscrit dans le cadre de la Charte du mécénat insérée en annexe, dont les parties ont pris connaissance»*.

Cette charte s'inspire d'autres documents, notamment à la [Charte pour le Mécénat](#) réalisée par [ADMICAL](#) et d'autres acteurs du mécénat en France et Luxembourg.

[POUR TÉLÉCHARGER LA CHARTE DU MÉCÉNAT, CLIQUEZ ICI](#)



* En cas d'adhésion, la Charte doit être signée par le responsable de la structure signataire en deux exemplaires, dont un exemplaire doit être adressé à Prométhéa - Quai Fernand Desmets, 23, 1070, Anderlecht. Il est également possible d'être signataire de la charte référencé sur le site internet de Prométhéa.